



CHARTE PRÉVENTION

Améliorer les conditions
de vie et de santé
des élèves

8 PRINCIPES
**POUR PROFITER
EN TOUTE SÉCURITÉ !**

Sommaire

La genèse de la charte

p. 2

Les objectifs de la démarche

p. 4

La charte prévention

p. 6

PRINCIPE 1

Associer en synergie le binôme direction/association(s) étudiante(s) et intégrer les acteurs extérieurs de prévention

p. 7

PRINCIPE 2

Former tous les acteurs de la vie étudiante

p. 9

PRINCIPE 3

Identifier les comportements à risques et les dangers potentiels

p. 11

PRINCIPE 4

Sensibiliser l'ensemble des élèves et personnels de l'école

p. 13

PRINCIPE 5

Concrétiser par la mise en place d'outils et de dispositifs associés

p. 15

PRINCIPE 6

Repérer et réagir face aux cas d'addiction

p. 17

PRINCIPE 7

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et agir face aux cas

p. 19

PRINCIPE 8

Améliorer de façon continue et pérenniser

p. 21

La genèse de la charte

Le BNEI (Bureau national des élèves-ingénieurs), le BNEM (Bureau national des étudiants en écoles de management), la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) et la CGE (Conférence des grandes écoles) sont officiellement engagés à travers leurs missions à œuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de santé des élèves des grandes écoles.

Des acteurs investis

L'étroite coopération entre le BNEI, le BNEM, la CDEFI et la CGE a favorisé une prise de conscience collective sur la nécessité d'associer les directions d'écoles et les présidences de bureaux des élèves (BDE) au minimum, et plus largement l'ensemble des représentants des associations étudiantes concernées et engagées sur la thématique de la prévention. En effet, au-delà des présidences de bureaux

des élèves, cette démarche a vocation à être élargie à d'autres associations étudiantes pour promouvoir une collaboration entre les différents acteurs associatifs d'une école ou d'un campus. Par ailleurs, les résidences étudiantes, autres établissements d'enseignement, associations agissant dans le domaine de la prévention, etc. peuvent être associés à la démarche.

Ces organisations affirment leur volonté d'avancer ensemble sur la prévention au sein des écoles en encourageant l'engagement et l'investissement réciproque de la direction de l'école et des associations étudiantes concernées.

cdefi
Conférence des Directeurs
des Écoles Françaises
d'Ingénieurs

**CONFÉRENCE DES
GRANDES
ÉCOLES**

BNEI
Bureau National des Éléves Ingénieurs

**BN
EM**

Les signataires de cette charte affirment leur volonté d'agir de façon concertée en faveur d'une lutte plus efficace contre les usages et comportements à risques liés aux activités festives et aux conduites

addictives, ainsi que contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles (VSS), à travers une démarche globale de prévention basée sur les bonnes pratiques des établissements.

Un projet né il y a plus de 15 ans

C'est dans cette perspective qu'il a été décidé de conduire un projet d'envergure, sous la forme d'une première charte de bonnes pratiques cosignée en 2007. En 2008, une deuxième version, améliorée, était de nouveau signée dans cet objectif. En 2013, une troisième version de la charte a permis de renforcer la prévention auprès des élèves. La présente constitue donc la quatrième charte portée par le BNEI, la CDEFI, la CGE et, depuis 2025, le BNEM, et ayant pour visée d'intégrer la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Cette version actualisée en 2022 se veut être un véritable outil d'aide à la définition d'une stratégie de prévention globale propre à chaque école et porté par l'ensemble des acteurs locaux. Cette stratégie pourra ensuite être mise en œuvre grâce aux outils associés à la charte, tels que le guide pratique et les indicateurs rattachés à chaque principe.

Les éléments contenus dans le présent document sont issus de la mutualisation et de la capitalisation de bonnes pratiques identifiées par les signataires et de grands acteurs de la prévention.

Les objectifs de la démarche

Cette charte représente la formalisation de l'engagement entre les directions d'école et les associations étudiantes engagées pour l'adoption d'une démarche constructive de sensibilisation et de prévention au sein des écoles. Cette démarche se conduit autant dans la vie quotidienne de l'école que dans le cadre d'événements étudiants ponctuels.

Un événement étudiant peut être défini comme une manifestation organisée sous l'égide d'une association étudiante de l'école, au sein ou à l'extérieur de celle-ci, et visant à regrouper des élèves.

D'envergure et d'objectifs différents, ces événements peuvent être des galas, des tournois sportifs, des week-ends d'intégration, des soirées étudiantes, etc.

Cette charte est un document cadre qui propose aux acteurs de la vie étudiante de manifester, au-delà de leurs obligations réglementaires, leur engagement pour une collaboration synergique sur les problématiques de prévention.

Celles-ci peuvent être liées :

- aux usages et comportements à risques associés aux activités festives et aux conduites addictives ;
- à l'interdiction du bizutage, du harcèlement y compris en ligne, des discriminations, des violences sexistes et sexuelles ;
- à l'organisation responsable d'événements étudiants et à l'hygiène de vie des élèves.

Il est d'ailleurs rappelé que le bizutage porte atteinte à la dignité de la personne et constitue un délit défini par l'article 225-15 du Code pénal. Il existe également un cadre juridique qui reconnaît les violences sexistes et sexuelles comme des infractions punies par le Code pénal, tels que le viol (article 222-23), l'agression sexuelle (article 222-22), le harcèlement sexuel (article 222-33), l'exhibition sexuelle (article 222-32) ou encore l'outrage sexiste (article 621-1).

La démarche prévention globale

La situation de chaque école étant spécifique, chaque école veillera à élaborer une stratégie locale adaptée à la spécificité de sa vie étudiante débouchant sur la mise en place d'une démarche prévention

constructive. Se basant sur le principe de concertation, elle pourra fixer des objectifs à atteindre et des actions concrètes à mener.

LE GUIDE PRATIQUE

Dans cette démarche, un guide pratique est mis à disposition des acteurs de la vie étudiante. Ce guide n'est pas seulement informatif, il propose des pistes de réflexion et d'actions pour faire face, de la manière la plus adéquate possible à des situations souvent mal maîtrisées par les organisateurs et les écoles. Il intègre par ailleurs des éléments visant à favoriser le développement des compétences psychosociales des élèves de manière à favoriser leur bien-être physique et psychique, et leur épanouissement sur le plan tant personnel qu'académique ou professionnel. Le guide, qui a fait l'objet d'une refonte complète en 2024, est consultable sur [ce lien](#).

Afin d'assurer un déploiement durable de cette démarche dans les écoles, des indicateurs sont proposés pour chaque principe. Sans être exhaustifs, ces indicateurs ont pour objectif d'accompagner la mise en œuvre concrète de la démarche de prévention tout en mesurant le déploiement et la qualité des actions mises en place par les écoles. Depuis 2023, un suivi de la mise en place des indicateurs par les écoles signataires est effectué avant chaque séminaire annuel sous la forme d'un formulaire, dont les résultats sont présentés lors de l'événement.

LES INDICATEURS

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage de l'ensemble de la démarche a pour objectif de suivre l'application de la charte et de veiller au bon déploiement des actions de prévention dans les écoles.

Siègent à ce comité l'ensemble des partenaires de cette charte, représentants du BNEI, du BNEM, de la CDEFI et de la CGE.

La charte prévention

Dans les écoles, enseignements et vie étudiante sont étroitement liés. Que ce soit dans une approche légale ou morale, les responsabilités de la direction de l'école et des associations étudiantes sont engagées pour tout ce qui concerne la santé, la sécurité et le bien-être des élèves.

Cette charte énonce huit principes rationalisant la démarche de prévention qui est abordée au sein des écoles, et plus particulièrement par le binôme de travail formé par la direction et le ou les représentant des associations étudiantes pertinentes. **Chacun de ces principes est accompagné d'indicateurs de mise en œuvre et de moyens méthodologiques permettant leur application concrète dans les écoles.**

Il semble important de rappeler que la prévention n'est pas synonyme d'interdiction. Elle réside dans la modération, l'accompagnement et la création d'un environnement adapté. Il ne s'agit pas ici de juger les pratiques actuelles mais bien de viser une amélioration continue de celles-ci.

Pour finir, si la prise de conscience fait souvent suite à une accidentologie accrue, un accident ne doit pas être l'élément déclencheur de la mise en place d'une démarche prévention constructive au sein de l'école.

PRINCIPE 1

Associer en synergie le binôme direction/association(s) étudiante(s) et intégrer les acteurs extérieurs de prévention

Une démarche de prévention n'aboutira que si elle est comprise et partagée par toutes les parties prenantes.

Une action synergique et efficace passe tout d'abord par le renforcement du **dialogue entre la direction de l'école et les associations étudiantes parties prenantes**, soutenue par une implication de l'ensemble des acteurs locaux concernés. Cette démarche est la clé pour une action concertée et performante.

Cette approche peut être facilitée par la mise en place de référents à la fois parmi les élèves et au sein de l'administration. Ces référents seront identifiés comme des médiateurs de la prévention en soutien du binôme direction/association étudiante et auront des échanges réguliers tout au long de l'année.

Le binôme formé par la direction de l'école et le représentant associatif peut s'entourer des institutions et associations professionnelles de la région, spécialisées dans la prévention.

Ainsi, il pourra s'efforcer de répondre le plus étroitement possible aux spécificités de la situation de l'école.

Exemples

Lors de l'organisation d'un événement, des points d'avancement communs peuvent être mis en place afin d'assurer un travail de concert entre associations et direction. Si cette manifestation se déroule dans un endroit éloigné des résidences étudiantes, un rapprochement avec le coordinateur sécurité routière à la Préfecture sera tout indiqué.

De même, la mise en place d'un stand VSS par les étudiants relais est pertinente.

Grille d'évaluation Cpas1option

PRINCIPE 1

Associer en synergie le binôme direction/association(s) étudiante(s) et intégrer les acteurs extérieurs de prévention

INDICATEURS	TYPE DE RÉPONSE
Charte signée entre les deux parties Préciser les signataires	Oui / Non
Mise en place de référents prévention - parmi les élèves - parmi l'administration	Oui / Non Oui / Non
Mise en place de référents égalité/diversité - parmi les élèves - parmi l'administration	Oui / Non Oui / Non
Formalisation du travail synergique direction/association Mise en place de procédures concernant les manifestations : déclaration de l'événement, réunions d'avancement durant l'élaboration, débriefing commun, signature d'une convention/charte commune à l'occasion de l'organisation de chaque événement, etc.	Oui / Non
Mise en place de réunions communes de réflexion Pour faire le point sur l'avancée de la démarche prévention tout au long de l'année.	Oui / Non
Participation de structures extérieures de prévention - dans l'élaboration des événements - dans la démarche prévention globale	Oui / Non Si oui, lesquelles ?

PRINCIPE 2

Former tous les acteurs de la vie étudiante

Afin de remplir pleinement leurs fonctions, les médiateurs étudiants et les médiateurs écoles doivent bénéficier d'une formation adéquate.

De façon plus détaillée, mais non exhaustive, et conformément aux politiques de lutte contre les conduites addictives, les comportements violents, sexuels, sexistes et à la mise en place d'actions contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, il peut s'agir :

- d'une formation sur les outils existants pour réagir efficacement en cas de difficultés lors d'un événement étudiant, notamment pour gérer les situations de crise (imprévus, incidents, accidents, signalements, écoute et accompagnement) ;
- de fournir une information exhaustive, accessible et régulièrement mise à jour sur les comportements à risques, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles, constatés en milieu étudiant, les addictions et les solutions proposées ;
- d'une formation quant à la réglementation en vigueur encadrant les activités et les événements proposés par les diverses associations étudiantes présentes dans l'école.

Exemples

La participation du binôme direction/association à un séminaire d'information sur les actions de prévention à mener auprès des étudiants.

La formation aux premiers secours des membres du BDE ou des associations étudiantes.

La mise en place de formations sur les VSS pour toutes les parties prenantes.



Grille d'évaluation Cpas1option

PRINCIPE 2

Former tous les acteurs de la vie étudiante

INDICATEURS

TYPE DE RÉPONSE

Qualité de la formation des acteurs de prévention de l'école

- Nombre d'élèves associatifs formés aux premiers secours
- Nombre de sessions de formation par an
- Nombre de membres du personnel de l'école, membres des dispositifs d'écoute et de signalement, membres des sections disciplinaires, ayant suivi une formation « prévention – santé »
- Nombre d'élèves associatifs ayant suivi une formation de sensibilisation, prévention, lutte contre les « VSS »
- Sentiment du BDE d'être insuffisamment formé
- Sentiment du BDE ou des associations étudiantes d'être suffisamment formés
- Sentiment des membres de l'administration d'être insuffisamment formés

Nombre
Nombre
Nombre / Taux de satisfaction

Nombre / Taux de satisfaction

Oui / Non

Oui / Non

Contenu des formations suivies

- Gestion de crise
- Premiers secours
- Comportements/usages actuels, produits et addiction
- Accidentologie et risques liés aux événements
- Sécurité (réglementation)
- Santé étudiante et hygiène de vie
- Consentement/compréhension des VSS
- Écoute et accompagnement

Oui / Non
(pour tous les indicateurs)

Moyens de formation

Événements de formation organisés par des associations étudiantes (de la filière ou pluridisciplinaires).

Oui / Non

Supports d'information utilisés

- Site Internet
- Guide spécialisé
- Formation magistrale et/ou tables d'échange (séminaires, week-end, formations, etc.),
- Autres

Oui / Non
(pour tous les indicateurs)

PRINCIPE 3

Identifier les comportements à risques et les dangers potentiels

Avant d'entreprendre toute démarche prévention, il est indispensable d'identifier les problématiques qui touchent la population des élèves de l'école.

Un diagnostic partagé entre la direction et les associations étudiantes doit être élaboré :

- de façon globale, en identifiant les usages à risques, les comportements toxiques mais aussi les facteurs favorisant ou accroissant leurs occurrences au sein de la population de l'école ;
- de façon ciblée, lors de l'organisation d'événements ponctuels, par le repérage des risques potentiels au travers d'une prévention récurrente et ciblée sur les dispositifs et les procédures et plus particulièrement au cours de la « zone rouge » : la période d'événements festifs relatifs à l'intégration dans les premiers mois et en première année.

Le binôme direction/associations doit donc être acteur de l'identification des risques et facteurs d'amplification propres à chaque situation et à chaque contexte. Il doit ensuite mettre en place une prévention et une communication efficace pour réduire ces risques.

Exemples

Dans une approche globale, il peut être instructif de s'intéresser à la conception et aux résultats des enquêtes effectuées.

Lors d'un événement spécifique, il s'agira d'anticiper les risques, comme la présence d'un lac ou d'un fossé.

Dans un contexte d'intégration, une attention particulière pourra être portée à l'identification des comportements engendrés par la pression au sein d'un groupe par exemple.

Grille d'évaluation Cpas1option

PRINCIPE 3

Identifier les comportements à risques et les dangers potentiels

INDICATEURS

TYPE DE RÉPONSE

De façon globale :

- Identification des problèmes spécifiques à l'école (mise en perspectives des informations recueillies lors des différentes formations)
- Enquête(s) menée(s) auprès des élèves
- Connaissance de l'historique des événements étudiants locaux

Oui / Non

Nombre d'enquêtes
Nombre d'années

De façon ciblée, sur un événement :

- Vérification systématique de l'adéquation entre le lieu et le type de manifestation
- Réflexion systématique quant aux risques liés à l'environnement de la manifestation (dangers typologiques, fils électriques, etc.)
- Réflexion systématique quant aux risques liés au type d'activité (alcoolémie, décibels, etc.)

Oui / Non
(pour tous les indicateurs)

PRINCIPE 4

Sensibiliser l'ensemble des élèves et personnels de l'école

Les directions d'école et les BDE ou associations étudiantes sont encouragés (notamment à la lumière des résultats des enquêtes) à mener conjointement des actions de sensibilisation auprès des élèves et personnels.

Concrètement, cela peut se traduire par des campagnes de sensibilisation en adéquation avec les problématiques repérées :

- de façon globale tout au long de l'année, en vue d'une prise de conscience, d'une mise à disposition d'informations et d'une adaptation du comportement général des élèves ;
- de façon ciblée lors des événements organisés.

L'objectif est de faire passer un message de prévention sur une thématique ciblée correspondant à la spécificité de l'école pour faire évoluer les comportements et les esprits.

Exemples

Une semaine sur le thème de la nutrition ou du consentement peut être organisée en partenariat avec des acteurs prévention pour véhiculer un message durable.

Lors d'une manifestation, un slogan de prévention peut être ajouté sur le ticket d'entrée.

Lors de discours, la direction et les associations étudiantes peuvent rappeler leur engagement dans une démarche de prévention.



Grille d'évaluation Cpas1option

PRINCIPE 4

Sensibiliser l'ensemble des élèves et personnels de l'école

INDICATEURS	TYPE DE RÉPONSE
Organisation de manifestations de sensibilisation (journées à thème, conférences, ateliers ludiques, etc.)	Oui / Non
Sensibilisation au repérage d'individus souffrant d'addiction - Sensibilisation du personnel enseignant à la détection - Sensibilisation des élèves à la détection	Oui / Non
Sensibilisation aux situations de harcèlement, de VSS et de discriminations - Sensibilisation du personnel enseignant et administratif - Sensibilisation des élèves	Oui / Non Oui / Non
Organisation d'interventions d'acteurs locaux de la prévention auprès des élèves	Oui / Non
Acceptation de la démarche de prévention par les élèves de l'école Taux de participation aux événements thématiques sur la prévention	Oui / Non
Présentation et rappel réguliers de la procédure de signalement et de traitement des situations de VSS sur le plan disciplinaire et judiciaire, ainsi que des contacts du dispositif de signalement	Oui / Non
Discours d'engagement public de la direction en faveur de la stratégie de prévention et de lutte contre les VSS	Oui / Non
Discours d'engagement public du BDE ou des associations étudiantes en faveur de la stratégie de prévention et de lutte contre les VSS	Oui / Non
Affichage de la stratégie et des sanctions possibles Charte affichée dans l'école, sur le site Internet ou autre support.	Oui / Non

PRINCIPE 5

Concrétiser par la mise en place d'outils et de dispositifs associés

La prévention passe à la fois par la sensibilisation mais aussi par la maîtrise des risques et la mise en place de dispositifs adaptés à chaque situation, qualifiées d'actions matérielles.

La démarche de prévention et les messages de sensibilisation qui lui sont associés doivent aboutir par leur concrétisation.

Cette concrétisation peut passer par deux axes principaux :

- la valorisation et la rationalisation d'un fonctionnement via la mise en place de procédures de travail, de soutien et autres ;
- l'apport de moyens et de ressources adaptés.

Il s'agit de mettre en place des procédures et des dispositifs physiques.

Exemples

Un distributeur de préservatifs peut être installé dans les locaux de l'école.

Des stands de prévention peuvent être mis en place lors des soirées.

Des éthylotests peuvent être mis gratuitement à disposition des élèves.

Des flyers de communication sur les dispositifs de signalement des VSS peuvent être distribués.

Grille d'évaluation Cpas1option

PRINCIPE 5

Concrétiser par la mise en place d'outils et de dispositifs associés

INDICATEURS

TYPE DE RÉPONSE

De façon globale :

- Mise à disposition de matériel de prévention adapté tout au long de l'année pour les élèves de l'école
- Accompagnement des BDE et associations étudiantes vers la création d'un plan d'actions sur l'éthique et la prévention des addictions et des VSS
- Supports de communication sur les dispositifs de prévention
- Attribution de financements par l'école pour la réalisation d'une stratégie de prévention
- Reconnaissance par l'école des formations et de l'action des responsables associatifs (aménagements d'emploi du temps, dispenses d'assiduité, etc.)
- Prise en compte de la prévention dans le contrat quinquennal signé entre l'école et l'État

Oui / Non
(pour tous les
indicateurs)

De façon ciblée, sur un événement :

- Sécurisation systématique de l'environnement de l'événement (mise en garde quant à la présence de dangers typologiques, fléchage des issues de secours, etc.)
- Mise en place d'une équipe de sécurité
- Identification de référents VSS
- Encadrement des déplacements des participants aux événements
- Mise en place de dispositifs concernant les conducteurs en cas de présence d'un débit de boissons à l'événement
- Mise à disposition de matériel de prévention adapté
- Mise en place d'actions ludiques de prévention en amont et pendant l'événement
- Communication sur les dispositifs mis en place lors de l'événement

Oui / Non
(pour tous les
indicateurs)

PRINCIPE 6

Repérer et réagir face aux cas d'addiction

Parce que l'abus d'un produit dangereux pour la santé ou d'une pratique est en général la manifestation d'un mal-être de l'individu, il est important d'adopter la réaction la plus appropriée face à un cas d'addiction individuelle ou la manifestation de comportements à risques.

Chaque acteur a son propre rôle à jouer dans le repérage et la prise en charge.

Le binôme direction/associations ainsi que leurs représentants sont proches de l'ensemble de la promotion. Il s'agit d'un atout des écoles.

Cette proximité avec l'ensemble des élèves représente un moyen efficace pour repérer les cas individuels d'addiction et créer un contact avec l'individu souffrant d'addiction.

La prise en charge, elle, doit alors être faite par des professionnels.

Exemples

Une vigilance toute particulière peut être apportée aux étudiantes et étudiants élèves se trouvant en situation d'échec scolaire soudaine et sans explication ou d'absentéisme très important.

Si un cas d'addiction est détecté, l'élève pourra être orienté vers une structure adaptée à cette prise en charge.

Grille d'évaluation Cpas1option

PRINCIPE 6

Repérer et réagir face aux cas d'addiction

INDICATEURS

TYPE DE RÉPONSE

Repérage des dispositifs d'accueil

- Recensement des dispositifs d'aide et d'accueil existants dans la région
- Prise de renseignements quant au fonctionnement de ces dispositifs
- Identification d'un référent privilégié au sein de ces dispositifs
- Nombre d'élèves associatifs ayant suivi une formation « prévention – santé »
- Sentiment du BDE et des associations étudiantes d'être suffisamment formés
- Sentiment des membres de l'administration d'être suffisamment formés

Oui / Non
(pour tous les indicateurs)

Réorientation

- Nombre de cas d'addiction repérés
- Nombre de cas d'addiction réorientés vers des professionnels du soin

Oui / Non
(pour tous les indicateurs)

PRINCIPE 7

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et agir face aux cas

Les différents contextes de la vie étudiante sont susceptibles d'augmenter les risques de faits de VSS, notamment lors d'événements festifs. Outre la prévention, la mise en place d'actions sont nécessaires pour lutter efficacement contre les faits de violences sexistes et sexuelles (VSS).

Il est important de rappeler ici que ce qui est regroupé sous le terme VSS n'est pas seulement la violence physique comme le viol ou l'agression sexuelle, mais recouvre aussi : le harcèlement sexuel, l'outrage sexiste, les comportements toxiques (les chants, les insultes et les gestes ou paroles sexistes ou genrées). Ces actes sont tous punissables par loi et doivent donc être traités avec la même importance.

Ainsi, une communication précise, pratique et récurrente sur la définition de ces actes et comportements, sur les contextes et facteurs amplifiant les risques, mais aussi, sur le consentement doit être mise en place. En plus des efforts d'identification des problématiques, de prévention et de communication, le binôme direction/association doit aussi favoriser :

- l'identification des comportements inappropriés et des faits de VSS en communiquant et en orientant vers les dispositifs de signalement ou d'écoute et vers les associations spécialisées ;
- l'accompagnement administratif et l'aide psychologique, dans les démarches de signalement et dans la prise en charge sur le plan médical et juridique (procédures judiciaires et disciplinaires) ;
- l'orientation des responsables de faits de VSS vers la prise de conscience de la portée de leurs actes ou de leur comportement.

Exemples

Mise en place de collaborations ou partenariats avec le BNEI/BNEM ou associations spécialisées sur la prévention, formation, sensibilisation.

Mise en place de campagne de communication destinée aux premières années avant l'intégration.

Lors d'un événement festif, nommer des étudiants relais-VSS et les rendre visibles/repérables facilement.

Si un signe isolé ne constitue pas un élément déterminant, une vigilance particulière peut être apportée en cas de manifestation soudaine de troubles et signes de souffrance : attitude craintive, changement d'humeur, absentéisme inhabituel, dépression, mutisme, troubles alimentaires, etc. Si un cas de VSS est détecté, l'étudiante ou l'étudiant pourra être orienté vers le dispositif d'écoute et de signalement mis en place.

Grille d'évaluation Cpas1option

PRINCIPE 7

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et agir face aux cas

INDICATEURS	TYPE DE RÉPONSE
Désignation d'un référent égalité / VSS parmi le personnel de l'école et le faire connaître auprès des élèves	Oui / Non
Mise en place des dispositifs de signalement et d'écoute internes ou confiés à des structures spécialisées, ou mixte.	Oui / Non
Communication régulière sur les VSS Les procédures internes et externes, les dispositifs de signalement et d'écoute, le suivi et l'accompagnement, les sanctions possibles, les formations et les sessions de sensibilisation sur le consentement, etc.	Oui / Non Sur le campus (affichage), sur l'intranet et le site de l'école, par mailing, <i>via</i> des interventions internes/externes
Formation de sensibilisation aux VSS des parties prenantes	Nombre d'élèves formés Nombre de personnels de l'école formés
Existence de projets de lutte contre les VSS associant les élèves	Oui / Non Nombre de projets
Recensement des faits de VSS État des lieux / panorama des faits de VSS.	Nombre de faits de VSS annuel Répartition par types de VSS Identification de l'environnement des faits (campus, stage, autre)
Recensement du nombre de signalements étant suivis de procédures judiciaires effectivement engagées.	Taux de signalements ayant entraîné l'engagement d'une procédure judiciaire

PRINCIPE 8

Améliorer de façon continue et pérenniser

Afin d'entrer dans une dynamique d'amélioration continue, il est important d'effectuer des bilans réguliers des actions menées pour dégager les points forts et les points faibles de la démarche entreprise.

Il est aussi nécessaire d'agir pour que la démarche s'inscrive dans le temps.

La direction demeurant plusieurs années au sein de l'école, elle a un rôle crucial en tant que garante de l'application de la démarche de prévention sur le long terme.

Le BDE et les associations ont aussi leur rôle à jouer en transmettant à leurs successeurs cette philosophie ainsi que les archives rassemblant des éléments concrets de la démarche de prévention initiée.

Exemples

Un système d'archivage des documents de préparation et de débriefing après événement peut être mis en place pour les week-ends d'intégration et les autres événements de grande ampleur.

En cas de situation de VSS, il s'agit de s'assurer de la mise en œuvre concrète de la procédure de traitement du signalement.

Grille d'évaluation Cpas1option

PRINCIPE 8

Améliorer de façon continue et pérenniser

INDICATEURS

TYPE DE RÉPONSE

Bilan et améliorations

- Réunions de bilan et de suivi systématiques après chaque événement
- Existence d'un plan d'amélioration
- Existence d'un suivi des indicateurs sur chaque principe
- Réunions régulières entre l'administration et le BDE ou les associations étudiantes

Oui / Non
(pour tous les
indicateurs)

Utilisation du système d'archivage
(physique ou informatique)

Oui / Non



contact@cpas1option.com